



COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

Daniel Roy est le nouveau lauréat du Prix Henri-Paul-Gagnon **Une contribution exceptionnelle à la vie syndicale en forêt privée**

Longueuil, le 30 mai 2013 - La Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ) a remis aujourd'hui le Prix Henri-Paul-Gagnon 2013 à M. Daniel Roy, ingénieur forestier, qui a cumulé 32 années de service au sein de la FPFQ. L'identité du lauréat a été dévoilée lors du banquet du 44^e congrès de la FPFQ tenu à Montmagny.

« Derrière les élus, il y a des soldats de l'ombre dont il faut souligner le travail, car sans eux rien n'avancerait. Daniel Roy personnifie bien cet homme, qui, au cours de sa longue carrière a influencé l'avancement de grands dossiers ayant encore de nos jours un impact sur les producteurs forestiers », a souligné M. Pierre-Maurice Gagnon, président de la FPFQ et fils de feu Henri-Paul Gagnon.

L'énonciation des faits saillants de la carrière de M. Daniel Roy permet ainsi de retracer l'historique des revendications syndicales des producteurs forestiers ayant mené à la mise en place du régime de la forêt privée, tel que nous le connaissons aujourd'hui.

À la fin des années 70, c'est avec sa participation qu'ont débuté les travaux pour la modernisation des conventions de mise en marché des bois qui seront négociées avec les industriels forestiers. On voit alors naître la base des conventions utilisées actuellement par les syndicats et offices de producteurs forestiers à travers le Québec dans leurs relations d'affaires avec les usines de transformation des bois. Tout au long de sa carrière, il prendra une part active aux multiples démarches de négociation en appuyant les syndicats et offices de producteurs forestiers lors de litiges ou de sessions d'arbitrage avec des industriels ou des associations de transporteurs. À cet égard, il a aussi supervisé la réalisation d'importantes d'études, dont celle portant sur les coûts de production de bois en forêt privée.

Au début des années 80, les producteurs sont aux prises avec des difficultés importantes de mise en marché alors que d'énormes volumes de bois sont en perte en raison de la grave épidémie de tordeuses des bourgeons de l'épinette. M. Roy participe étroitement à l'établissement des revendications des producteurs forestiers, dont les marchés sont bloqués par l'abondance du bois récolté sur les terres publiques. De ces négociations découleront un plan de récupération de bois de tordeuse des bourgeons de l'épinette et des budgets pour la remise en production des sites affectés en forêt privée.

Peu de temps après, M. Roy travaillera à la consultation des producteurs forestiers et à la rédaction des mémoires successivement présentée au gouvernement du Québec dans le cadre de la nouvelle politique forestière de 1984, qui mèneront au régime forestier s'étant appliqué de 1986 à 2013. Au cœur de ces mémoires, on retrouvera les revendications portant sur l'accès aux marchés pour les bois de la forêt privée et l'ébauche du principe de résidualité des bois de la forêt publique afin d'assurer une priorité aux bois de la forêt privée qui sera inscrit à la Loi sur les forêts en 1990.

Au cours des années 80, la FPFQ et ses affiliés réaliseront d'importants mandats pour le compte du ministère des Ressources naturelles. M. Roy supervisera la réalisation de plusieurs de ceux-ci par une équipe de forestiers nouvellement embauchés. Parmi ces dossiers, on compte la réalisation des premiers inventaires forestiers en forêt privée, la livraison de programmes d'aide aux producteurs forestiers, le déploiement du reboisement et la production de plants forestiers en pépinières. Il a aussi piloté le comité sur la rédaction des plans régionaux de mise en valeur des forêts privées, établissant les bases d'un modèle encore utilisé aujourd'hui, les plans de protection et de mise en valeur des forêts privées.

On note aussi son implication dans la grande campagne médiatique « il pleut à mourir », effectuée en 1986 contre le dépérissement des érablières occasionné par les pluies acides. Cette campagne, entreprise avec l'Union des producteurs agricoles, mènera à la création d'une grande coalition d'organismes qui forcera les gouvernements à adopter des changements législatifs sur la pollution atmosphérique au Canada et aux États-Unis, ainsi qu'à mettre en œuvre un programme de 10 M\$ pour la fertilisation des érablières en forêt privée au Québec.

En compagnie de ses collègues, M. Roy a aussi contribué au développement des outils d'information syndicale comme la revue Forêt de chez nous et La Quinzaine, maintenant devenue l'infolettre Forêts de chez PLUS. Il a de plus collaboré à la mise sur pied d'importantes publications sur la forêt privée, comme le premier manuel d'aménagement des forêts privées, le guide terrain des saines pratiques d'intervention en forêt privée et, plus récemment, la section sur la forêt privée du manuel de foresterie de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec, un document de référence pour tous les forestiers du Québec.

Au fil des années, M. Roy est devenu un repère important, sinon un point d'ancrage pour les dirigeants et les membres la FPFQ, qui ont reconnu sa mémoire institutionnelle et son esprit de synthèse. Il a ainsi conseillé les directeurs généraux de la FPFQ et des syndicats et offices de producteurs de bois qui se sont succédé au cours de trois décennies.

Nous soulignons aujourd'hui l'excellence du travail de notre lauréat qui a contribué à de nombreuses réalisations pour les producteurs forestiers. L'énumération de celles-ci témoigne de toute la richesse et l'histoire de la Fédération des producteurs forestiers du Québec et de l'implication exceptionnelle de Daniel Roy.

Le prix Henri-Paul-Gagnon

Rappelons que le prix Henri-Paul-Gagnon est décerné annuellement à une personne ayant contribué de façon exceptionnelle à la vie syndicale dans le secteur de la forêt privée. Institué en 2010, le prix est attribué à la mémoire de M. Henri-Paul Gagnon, originaire du Saguenay-Lac-Saint-Jean, président fondateur de la Fédération en 1970.

À propos de la FPFQ

La Fédération des producteurs forestiers du Québec est l'organisation provinciale qui travaille à la promotion des intérêts de 130 000 propriétaires forestiers de tous les milieux sociaux, dont 36 000 producteurs forestiers. L'action régionalisée de ses quatorze syndicats et offices vise la protection et la mise en valeur des forêts privées québécoises, ainsi qu'une commercialisation ordonnée des bois en provenance de ces territoires.

-30-

Renseignements :

Marc-André Rhéaume

Fédération des producteurs forestiers du Québec

T. 450 679-0530 poste 8205 | marheume@upa.qc.ca